



Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal Séance du 4 Septembre 2015

L'an deux mil quinze et le 4 septembre à 20h14, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Gibert, Maire.

Etaient présents : GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, BOURDON Bernard, FRICON Marceau, CHABERT Patrick, FOURNIOL Madeleine, AUBONNET Julien, ROUQUETTE Sébastien, VINCENT André, VERDALLE Jean.

Absents et excusés : MICUCCI Mickael, DINIAKOS-ROUVIER Bernadette.

A donné pouvoir : MICUCCI Mickael à CHABERT Patrick, VEDRINES Joffrey à RAYMOND Nicole.

Secrétaire de séance : Sébastien ROUQUETTE.

Début de la séance : 20h14

lier point : approbation du Procès-Verbal et du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2015.

VOTE : Adopté à la majorité

POUR : 11 (GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, FRICON Marceau, CHABERT Patrick, FOURNIOL Madeleine, AUBONNET Julien, ROUQUETTE Sébastien, VERDALLE Jean, MICUCCI Mickael, VEDRINES Joffrey)

ABSTENTION : 1 (Bernard BOURDON)

CONTRE : 1 (André VINCENT)

Question de Jean VERDALLE : qu'en est-il de la validation du CR du CM du 3 juillet qui a été corrigé ? Marc GIBERT a répondu qu'il l'a ajouté au dernier CR du CM du 24 juillet 2015.

Vote du CR du CM du 3 juillet 2015 : Adopté à la majorité

POUR : 8 (GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, FRICON Marceau, CHABERT Patrick, AUBONNET Julien, MICUCCI Mickael, ROUQUETTE Sébastien, VEDRINES Joffrey)

ABSTENTION : 3 (Jean VERDALLE, Jérôme BOUCOIRAN, Madeleine FOURNIOL)

CONTRE : 2 (Bernard BOURDON, André VINCENT)

2ième point : Avis de la commune sur l'accord local de Nîmes Métropole concernant la composition du Conseil Communautaire, suite à la demande de Monsieur le Préfet.

M. Le Préfet souhaite modifier le nombre de sièges communautaires suite au décès du Maire de SERNHAC, qui siégeait à ce même conseil. Nîmes Métropole propose de passer de 96 sièges à 94. Décision à prendre avant le 23 septembre 2015.

Initialement, la « réglementation » impose 77 sièges pour l'agglomération de Nîmes avec une

possibilité d'aller jusqu'à 25 % de sièges en plus. Mais avec 96 sièges, Nîmes Métropole est au-dessus cette moyenne. De plus, ce nombre-là, n'a pas été validé par M. Le Préfet. M. Le Préfet a choisi l'opportunité d'une nouvelle élection municipale pour remanier le conseil communautaire.

VOTE : **Refusé à la majorité**

POUR : 5 (GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, VINCENT André, FOURNIOL Madeleine)

ABSTENTION : 1 (AUBONNET Julien)

CONTRE : 7 (BOURDON Bernard, FRICON Marceau, CHABERT Patrick, MICUCCI Mickael, ROUQUETTE Sébastien, VEDRINES Joffrey, VERDALLE Jean)

3ième point : Engagement d'un emploi de vacataire pour les activités périscolaires et reconduction d'une vacation existante

Marc GIBERT précise que la délibération porte sur le maintien de M. FARA et l'embauche de M. CHEVALIER à la place de Mme LE PINCART qui n'a pas souhaité renouveler son contrat.

André VINCENT souhaite connaître l'effectif actuel de l'école : 40 enfants de la moyenne section au CM2.

VOTE : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 13 **ABSTENTION :** 0 **CONTRE :** 0

4ième point : Institution de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Cette taxe est uniquement appliquée sur le domaine public. Marc GIBERT propose au vote le principe de cette redevance selon la formule : $PR'D = PRD/10$. Cette redevance rapportera à la commune en 2015 : 19€70 car la PRD est égale à 197€.

(PDR : redevance pour occupation du domaine public par les chantiers.)

(PR'D : nouvelle redevance)

VOTE : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 13 **ABSTENTION :** 0 **CONTRE :** 0

5ième point : Modification de la commission municipale des affaires juridiques pour un membre supplémentaire

Mme Nicole RAYMOND souhaite entrer au sein de cette commission car il y a des affaires qui concernent l'urbanisme ; or Mme RAYMOND est en charge de l'urbanisme.

M. VINCENT André dit que cela va lui compliquer son emploi du temps étant donné son implication au sein de la Mairie.

VOTE : **Adopté à la majorité**

POUR : 9 (GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, FRICON Marceau, CHABERT Patrick, FOURNIOL Madeleine, VERDALLE Jean, MICUCCI Mickael, VEDRINES Joffrey)

ABSTENTION : 4 (Bernard BOURDON, André VINCENT, AUBONNET Julien, ROUQUETTE Sébastien)

CONTRE : 0

6ième point : Sécurisation des locaux municipaux

Marc GIBERT annonce que les deux verrous de la porte d'entrée (arrière de la Mairie) ont été changés. Il y a un jeu de 6 clés pour ces verrous ; elles ont été distribuées ainsi :
1 clé à Sabine MOSCA, 1 clé à chaque adjoint (Mme RAYMOND, MM. BOUCOIRAN et VEDRINES), 1 clé à Marc GIBERT.

VOTE : **Adopté à l'unanimité**
POUR : **13** **ABSTENTION :** **0** **CONTRE :** **0**

Marc GIBERT précise que le but de cette délibération est de sécuriser tous les locaux communaux pour l'aspect protection du bâtiment (et ses contenus) mais aussi pour que tous les élus puissent garantir le respect de l'ensemble des locaux communaux..

7ième point : Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour Mmes MOSCA et HIRSCH.

Marc GIBERT explique que c'est une prime attribuée au plus bas salaire de la fonction publique territoriale donc aux catégories C essentiellement.

Julien AUBONNET demande si c'est une prime mensuelle ? Oui

Tous les agents de la commune sont au niveau C et cela correspond à 5,8 postes temps plein. **Le Crédit global annuel de la prime est égal à :**

Montant de référence de la prime en Cat. C : 449,29€/an x temps de travail : 5,8 x coefficient attribué.

Ce coefficient attribué est déjà de 4. Cela revient à un montant global annuel de 10423,52€/an crédit annuel prévu au budget pour **attribuer individuellement les primes.**

Marc GIBERT explique que Claude COUDERC a un coefficient égal à 4 et les autres ont un coefficient de 3,5. Marc GIBERT explique que la délibération porte sur le montant global annuel de la prime. Cette prime est ensuite versée individuellement sur arrêté du Maire.

Remarque : Le crédit global annuel de la prime IAT sera calculé avec un coefficient de 4 et le budget sera modifié le cas échéant par une décision modificative du budget.

VOTE : **Adopté à l'unanimité**
POUR : **13** **ABSTENTION :** **0** **CONTRE :** **0**

QUESTIONS DIVERSES :

● Devis SOGEA sur relevé topographique de la Braune

Un contact a été pris avec la société SOGEA durant le mois de Juillet pour réaliser un relevé topographique de la Braune suite à la demande de Julien AUBONNET (en prévision des travaux de réaménagement de la Braune). Marc GIBERT a transmis ce devis à M. RETAILLEAU du SMAGE (Syndicat Mixte de l'Aménagement et Gestion Equilibrée des Gardons). M. RETAILLEAU a apporté des modifications. Suite à cela le devis s'élève à environ 2000€ HT. Ce travail a été terminé aujourd'hui même.

Julien AUBONNET a apporté un complément à ce sujet : ce relevé topographique est nécessaire pour une remise en état des berges de la Braune ainsi que du passage à Guet. Il fallait aussi profiter du fait qu'une entreprise était sur place. De surcroît cette entreprise est sérieuse. La prestation a été reçue par Julien AUBONNET aujourd'hui même sur laquelle il a demandé quelques modifications.

Il rappelle qu'il ne faut pas régler la facture tant que nous n'avons pas reçu les modifications demandées.

● **Prévision des travaux eaux et assainissement avec Nimes Métropole (N.M)**

Marc GIBERT explique qu'il faudra proposer à N.M, fin septembre 2015, des rues pour les travaux d'assainissement ; celles où on envisage de refaire la voirie. D'après la réunion Génie Urbain du 28 août dernier, il ressort que les rues à proposer sont : la rue du puits neuf et le chemin de la lauze.

Julien AUBONNET fait remarquer que le dossier de consultation (appel d'offre concernant la réfection des voiries du village) a été mis en ligne jeudi 3 septembre 2015.

Marc GIBERT annonce que la chaussée de la place Auguste sera refaite dans la semaine du 7 au 11 septembre 2015. Les tranchées de la place brot et de la rue du fort seront elles aussi refaites en bicouche.

● **Elagage des arbres pour favoriser la circulation et l'éclairage public**

La mairie a reçu des demandes pour des gênes de la circulation de gros véhicules dans la rue du puits neuf (en particulier). Mais toutes les rues du village sont concernées : de nombreux éclairages publics sont « étouffés » par les feuilles. La commune va s'occuper des arbres qui sont sur le domaine public. Les habitants concernés doivent élaguer leurs arbres qui encombrant la chaussée. Si cela n'est pas fait, la Mairie fera un état des lieux des propriétaires puis les sommerá par courrier de procéder rapidement à un élagage.

● **Informations sur les travaux de l'école**

La toiture a été refaite depuis fin juillet sur la classe des « grands » ; et ceci après avis de la Préfecture compte tenu de la demande de subvention.

Concernant le mur de soutènement en pierre, la Mairie n'a plus de nouvelles du SMGG. Julien AUBONNET demande si le retard dans les travaux est dû à un manque d'accessibilité à la parcelle.

Marc GIBERT explique que le fils de la propriétaire, M. COLOMINA Jean-Marc, souhaite que les ouvriers ne circulent pas sur la propriété mais par la rue des écoliers. Cela impose donc de réaliser un accès par cette rue des écoliers qui doit être sécurisé car il faut installer un plan incliné. Cette solution a été estimée à 1200€ HT par la chef d'équipe du SMGG. De plus, des grilles de chantier seront mises en place pour empêcher les employés d'aller et venir sur la propriété, et ainsi d'étendre le chantier. Cela va imposer aux employés du SMGG de travailler à partir de la cour de l'école. Toutefois, M. COLOMINA est d'accord pour que les engins de chantier traversent par la propriété.

● **Information sur le dossier TIXADOR et le SMAGE**

Cela concerne la remise en état du site exploité par M. TIXADOR et le réaménagement de l'ancien terrain de foot. Le SMAGE a programmé une série de réinjections de galets dans le Gardon.

Bernard BOURDON demande si M. TIXADOR n'avait pas obligation de réaménager son site avant d'aller exploiter son nouveau site sur Sainte Anastasie. Marc GIBERT dit qu'on devrait recevoir prochainement un dossier concernant l'exploitation du site de Sainte Anastasie sur lequel on devra se prononcer.

Marc GIBERT veut bien rappeler M. TIXADOR pour organiser une visite pour les élus du conseil municipal de Dions qui sont intéressés.

● **Devis AD'AP**

La commune doit impérativement procéder à une évaluation de l'accès de ses bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite avant le 27 septembre 2015. Nicole RAYMOND a contacté plusieurs bureaux d'études pour réaliser cet audit. Les travaux seront à réaliser dans les 3ans. Le bureau d'étude retenu a proposé un devis à 6480€ HT pour réaliser cet audit.

La séance est close à 22h51

**Le Maire
Marc GIBERT**

**Le secrétaire de séance
Sébastien ROUQUETTE**

Remarques :

Julien AUBONNET souhaite savoir comment on s'organise pour le prochain bulletin municipal ?

Il souhaite qu'on fasse une information sur les inondations auprès des habitants.

Marc GIBERT souhaiterait avoir un outil de communication destiné aux habitants lors des périodes d'inondations. Julien AUBONNET dit de contacter le SMAGE à ce sujet car ils sont compétents dans ce domaine.

Jérôme BOUCOIRAN explique qu'il y a des documents disponibles en MAIRIE à ce propos.

Bernard BOURDON a entendu qu'Aramon aurait mis en place un système d'avertissement auprès de la population. Il faudrait peut-être les contacter.